

ASSEMBLÉE NATIONALE

14 novembre 2019

RELATIF À L'ENGAGEMENT DANS LA VIE LOCALE ET À LA PROXIMITÉ DE L'ACTION
PUBLIQUE - (N° 2401)

Commission	
Gouvernement	

Retiré

AMENDEMENT

N° 1099

présenté par
Mme Charrière

ARTICLE PREMIER

Compléter l'alinéa 7 par la phrase suivante :

« Lorsque le pacte prévoit la création de commissions spécialisées, une commission dédiée à la transparence de l'action publique locale est obligatoirement créée. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

La transparence de l'action publique locale est l'un des leviers principaux pour rétablir la confiance envers les élus. La création d'une commission spécialisée dans la transparence de l'action publique locale dans le cadre du pacte de gouvernance permettrait de faire travailler l'EPCI et les maires en synergie autour des problématiques liées à la transparence dans le cadre particulier de l'action locale.

Cette commission pourra notamment être amenée à travailler avec les maires sur la transparence de l'achat public mais aussi sur les questions de transparence des attributions de places en crèches, par exemple.

En effet, sur cette question, de plus en plus, les citoyens ont l'impression qu'inscrire son enfant à la crèche peut se révéler impossible à cause du manque de lisibilité des procédures d'inscription et du manque de transparence sur les critères d'attribution, faisant que les élus se retrouvent souvent accusés de faire, autour de ces places, au mieux du favoritisme et au pire, du clientélisme.

Cette commission pourrait travailler, entre autres, sur l'opportunité pour les communes d'établir des critères d'attribution de places en crèches. Si, en vertu du principe de libre administration des communes, il n'est pas opportun d'imposer une grille de critères nationale, et qu'il faut au contraire laisser aux communes le choix de ces critères afin qu'ils puissent au maximum illustrer les besoins

du territoire, il est en revanche aujourd'hui nécessaire que les critères soient partout rendus publics. Plus ces critères d'attribution seront transparents, plus les soupçons à l'égard des élus disparaîtront. Les places en crèches portent en elles plusieurs enjeux majeurs de différents ordres : un enjeu de cohésion sociale, un enjeu économique car elles permettent l'activité sereine des parents et d'égalité, qu'elle soit sociale ou relative aux femmes et aux hommes, le mode de garde étant l'une des pierres angulaires de l'égalité professionnelle entre les genres.